

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mercredi 28 janvier 2015 à 17 heures – Salle des Actes

Présents : Mme BASSANO – Mme BAUDOIN — Mme BERTRAND – Mme D'INTRONE- M. DUBAYLE— M. LE POMMELEC- Mme MARLIAC- M. MAYET- M. PALERMO.

Membres ayant donné procuration : Mme BERNARD - M. DUBREUIL - M. MORAND

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER- M. MARCHAND – M. RIFFARD.

Excusé : M. GOUTTEBEL

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h 00, Salle des Actes. Madame le Doyen salue l'arrivée de nouveaux élus étudiants et les invite à se présenter.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 18 septembre 2014.

Approbation (une abstention).

2 – Politique documentaire : aspects budgétaires et projets de la bibliothèque droit, économie et management. Présentation par Olivier Legendre et Florence Bodeau (BCU).

Madame Bodeau réalise une présentation générale du fonctionnement de la bibliothèque droit économie management. Monsieur Legendre précise la question de la documentation électronique et du budget dédié à ces ressources. Monsieur Legendre informe également le Conseil sur les possibilités offertes par l'*open access*. Un point est également réalisé sur le Centre de Documentation Européenne qui sera inauguré en juin (conférence et exposition). Enfin, plusieurs projets d'exposition ainsi que la réalisation d'une grande enquête de satisfaction sont détaillés.

Un débat s'engage, notamment sur le dépôt de mémoires via l'*open access*.

Cf. Annexe 1 pour les détails chiffrés.

3- Chartes à l'IMAJ

Madame Claire Marliac présente au Conseil la charte à destination des étudiants de l'IRPAG. Elle précise que cette charte vise à établir un rapport de confiance et initier un dialogue entre chaque étudiant et le responsable pédagogique.

Monsieur Jean-François Riffard présente la charte relative à l'IEJ et précise que les principes en sont identiques, l'idée étant de responsabiliser les étudiants.

Monsieur Alexis Mayet indique qu'il comprend la nécessité du contrôle d'assiduité des étudiants boursiers mais s'étonne que ce contrôle ne soit pas identique partout et espère

que de la fusion des universités résultera une politique uniforme. Madame le Doyen indique qu'elle partage ce souhait final mais que l'obligation de rendre compte de l'assiduité au CROUS existe d'ores et déjà et vise, notamment, à protéger les étudiants. Madame Chantal D'Introne précise que le contrôle d'assiduité tient compte des spécificités de l'IMAJ : par exemple, l'assiduité à l'examen d'entrée à l'EFACS n'est pas contrôlée car le nombre de passages est limité. Madame le Doyen rappelle qu'il est possible de justifier son absence. Madame Marliac précise que l'assiduité est recommandée à tous les étudiants, en particulier lorsqu'ils préparent des concours.

Avis favorable à l'unanimité.

4 – Diplômes d'université

Madame Marie Bassano, directrice des études, détaille au Conseil les dossiers de deux DU déjà existants (droit américain et droit du travail), présentés ici sous une forme harmonisée. Cette harmonisation a donné lieu à quelques rectificatifs (comptabilisation des heures de l'avocat américain, regroupement en UE dans le DU droit du travail).

Avis favorable à l'unanimité.

5- Informations concernant le Master Mondes contemporains : carrières publiques

Madame le Doyen rappelle que historiquement il s'agissait d'un master porté par l'IPAG, en partie mutualisé avec l'Université Blaise Pascal, et intégré tel quel dans l'offre de formation de l'Ecole de Droit. Il apparaît aujourd'hui que les critères de régulation de l'offre de formation de l'UdA ne sont pas remplis pour ce master depuis 3 ans.

Madame Marie Bassano, directrice des études, précise que tous les critères (effectifs, taux d'insertion, taux de mutualisation en M1) sont dans le rouge. Madame le Doyen précise que le master 1 fermera l'an prochain afin que les actuels étudiants de M1 puissent terminer leur parcours. Le master, habilité dans une autre mention à l'UBP, devrait rester ouvert dans cette université.

Monsieur Mayet précise qu'il a rencontré le Doyen de la Faculté des Lettres qui est inquiète de la possibilité de faire fonctionner le master à l'UBP sans l'apport de l'Ecole de Droit. Il souhaiterait un maintien du master et une réflexion nouvelle sur celui-ci.

Madame le Doyen précise qu'il y a beaucoup d'inscrits à l'UBP et que la maquette est plus cohérente. De notre côté, la maquette n'a que très peu évolué et il est difficile de préparer des concours avec cette maquette comme support, alors même que le master est affiché comme préparant aux concours.

Monsieur Jordan Palermo demande des précisions sur l'admission en M2. Madame le Doyen précise que les étudiants actuellement en M1 pourront accéder au M2. Seuls les éventuels redoublants seraient en difficulté, même s'ils pourraient certainement redoubler à l'UBP.

Madame le Doyen insiste sur le fait que la décision de fermeture n'est pas prise pour des raisons financières mais au regard du non-respect des critères de régulation de l'offre de formation.

6 - Intervenants extérieurs

Madame le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs assurant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe) et précise au Conseil que la commission ad hoc a donné son aval pour chacun d'eux.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

7- Questions diverses

Monsieur Mayet demande des précisions sur la représentation des élus étudiants en cas d'absence. Des précisions seront apportées au prochain Conseil sur cette question.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18 h 20.

Clermont-Ferrand, le 20 février 2015,

La secrétaire de séance,



Claire-Maëlle BRINGUIER

Le Doyen,

Christine BERTRAND